

2022-04-26

Mardi, le 26 avril 2022

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance extraordinaire ce mardi, vingt-six avril deux mille vingt-deux (26-04-2022) à onze heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers(es) suivants(es) :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Richard Viau
Siège N° 3 = Onil Giguère
Siège N° 4 = Pauline Dumoulin
Siège N° 5 = Isabelle Harmegnies
Siège N° 6 = Francis Picard

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme.

ORDRE DU JOUR

- Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité ;

APPUI AU PROJET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS (Régie intermunicipale regroupant les 5 municipalités suivantes : Canton de Ham-Nord, Notre-Dame de Ham, Saint-Adrien, Saint-Fortunat et Saints-Martyrs-Canadiens) désire présenter un projet de la bonification d'ententes intermunicipales existantes dans le cadre de l'aide financière;

202204-129

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Claude Dupont

ET RÉSOLU

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien s'engage à participer au projet de la bonification d'ententes intermunicipales et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

- Le conseil nomme la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts organisme responsable du projet.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Claude Dupont propose que la session soit close à 11 h 30.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et greffière-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

